

# Prêt d'honneur créateur-repreneur

## INITIATIVE MONTPELLIER PIC SAINT LOUP

### Présentation du dispositif

Initiative Montpellier Pic Saint Loup soutient les créateurs et repreneurs d'entreprises par l'octroi d'un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie, à titre personnel.

Le dispositif a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur ;
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils .

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise s'installant sur le territoire d'intervention.

Initiative Montpellier propose un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie à tout porteur de projet créant ou maintenant au moins 3 emplois (5 dans les domaines de la Restauration/café/hôtellerie) souhaitant s'installer sur l'Agglomération de Montpellier.

Les critères d'éligibilité d'emplois ne sont pas obligatoires pour les porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup ou les projets innovants.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le prêt d'honneur, accordé à titre personnel, est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- les professions libérales,
- les services d'intermédiation financière.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel d'un montant compris entre 7 500 et 23 000 €, et à partir de 2 000 € pour la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans maximum.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Montpellier Pic Saint Loup.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE MONTPELLIER PIC SAINT LOUP

#### Initiative Montpellier Pic Saint Loup

- **Initiative Montpellier Pic Saint Loup**
  - C/O CCI de Montpellier
  - Zone aéroportuaire
  - 34137 MAUGUIO CS 90066
  - Téléphone : 04 99 51 53 11
  - Télécopie : 04 46 52 74 12
  - E-mail : [pfil@montpellier.cci.fr](mailto:pfil@montpellier.cci.fr)